

**RAPPORT DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant:**

**Exposé des motifs et projet de décret**

**accordant un crédit-cadre de CHF 3'205'000.-**

**pour la réhabilitation de la RC 34, de la RC 67 et de la RC 632**

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie le 18 mai 2009 à la Grande Salle de Mex et le 25 mai 2009 à Lausanne. Elle était composée de Mmes et MM. les députés Ginette Duvoisin, Anne-Marie Depoisier, Véronique Hurni, Suzanne Jungclaus Delarze, Jean Guignard, Claude-André Fardel, Pierre-André Pidoux, Michaël Buffat, Jean-Marc Chollet, Eric Walther, Grégory Devaud et Rémy Pache. Pour la deuxième séance, Olivier Gfeller remplace Ginette Duvoisin, Philippe Reymond remplace Claude-André Fardel et Grégory Devaud est excusé. Philippe Cornamusaz, premier membre désigné, est confirmé en début de séance président rapporteur.

M. le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures, était accompagné de MM. Jean-Bernard Pfander, chef de projet, Sébastien Nendaz, chef de la section Ouvrages d'art, remplacé pour la deuxième séance par Hugues Tanoh, chef du bureau technique, génie civil et de Mme Christine Laub, secrétaire, qui a pris avec diligence les notes de séance, ce dont nous la remercions.

M. Cornamusaz, premier membre désigné, ouvre la séance en saluant les membres de la commission ainsi que les représentants de l'Etat et les remercie de leur présence.

Il prie le service de remercier également la Municipalité de Mex qui a mis à disposition les locaux.

La planification de tous les travaux projetés sur le réseau des routes cantonales comprend des projets d'importance diverse, dont certains, pris isolément, n'atteignent pas le montant d'un million de francs. Dans ce cas de figure, la loi cantonale sur les finances, ainsi que celle sur les routes, donne la possibilité de regrouper plusieurs objets affectés au même but, à savoir maintenir la substance des infrastructures routières du canton, raison pour laquelle le Conseil d'Etat sollicite un crédit-cadre pour ces travaux.

M. Marthaler nous informe que le canton se base depuis quarante ans sur une classification de routes obsolète (a, b, c, d) et qu'une nouvelle méthode de suivi de l'entretien du réseau routier est actuellement en cours sous l'appellation "Réseau routier vaudois (RRVD) 2020", qui prendra en compte les lieux d'implantation des centres d'intérêt des gens. A partir de toutes ces données, un budget d'entretien est dégagé et est divisé en trois parties, soit entretien du réseau de base, secondaire

et local.

La priorisation utilisée jusque-là était la méthode vaudoise initiée en 2002. Douze critères sont regroupés en trois familles : circulation et sécurité, qualité de vie et environnement, économie. Le service des routes, en collaboration avec l'unité du développement durable, est en train de mettre en place un logiciel complexe de priorisation qui est en voie de finalisation.

Selon la nouvelle méthode, il y aura trois types de projets :

- contraints et liés
- spécifiques
- points noirs.

Ces trois projets de réfection de routes nous ont été présentés avec photos et croquis à l'appui, ce qui a permis à la commission de bien visualiser l'état actuel de ces tronçons et de leurs améliorations à venir. En outre, ceux-ci ont été visités individuellement par certains membres de la commission et ils reconnaissent l'urgence et l'utilité de ces travaux.

Le tronçon de la RC 34 fait partie des projets spécifiques d'adaptation au réseau.

La commission reconnaît l'utilité d'effectuer ces travaux, car cette route pourra être utilisée comme route de délestage et décharger le trafic le long du lac. Elle est amenée à relier deux axes routiers du futur RRVD. Son coût est de 900'000 francs.

Un tronçon de la RC 67 nécessite une réfection. Il s'agit d'une route de délestage pour les 40 tonnes et pour les transports spéciaux jusqu'à 90 tonnes qui, lors de croisements, endommagent fortement les bords. Plusieurs variantes ayant été étudiées, le coût de la variante retenue s'élève à 955'000 francs.

Un tronçon de la RC 632, dont les travaux ont été reportés à plusieurs reprises, devient urgent suite au glissement de la Perraire. Il s'agit de la reconstruction d'un pont et de stopper le glissement de la Perraire. Plusieurs variantes ont été étudiées concernant le remplacement du pont. Le choix s'est porté sur la construction du nouvel ouvrage à côté du pont existant, la mise en place se faisant ensuite au moyen d'une grue, ce qui raccourcira la durée de la fermeture de la route. De plus, la date de fermeture sera arrêtée en accord avec le centre agricole desservi par cette route RC 632. Coût du pont : 620'000 francs et stabilisation de la Perraire : 730'000 francs.

M. Marthaler annonce qu'au vu de l'ampleur des travaux à effectuer sur le réseau routier vaudois, il y aura encore bien des EMPD pareils à celui-ci. Il nous indique également que le présent EMPD servira de base pour les suivants qui formeront des paquets plus importants.

#### **Vote de la commission**

Art. 1 : approuvé par 10 oui et 2 abstentions.

Art. 2 : approuvé à l'unanimité.

**Les membres de la commission acceptent et recommandent au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret précité avec 10 oui et 2 abstentions.**

---

Trey, le 20 août 2009.

Le rapporteur :  
(Signé) *Philippe Cornamusaz*